

Chères familles,

Après cette pause estivale, nous serons ravis d'accueillir vos enfants pour la rentrée des classes le mardi 25 août 2020.

Durant les congés, les travaux engagés à l'école ont permis la création de nouvelles toilettes au rez-de-chaussée à la place de l'ancienne salle de classe des 9 Lilas. D'autre part, les travaux de construction du nouveau bâtiment ont repris et se poursuivront tout au long de l'année scolaire pour une entrée dans les locaux en septembre 2021 (terminales, 2 salles de classes (primaire), nouvelle salle de judo, nouveau plateau sportif, salle de cantine supplémentaire). Les espaces concernés par ces travaux sont totalement sécurisés. Néanmoins, conscients de la gêne occasionnée, nous nous efforcerons de faire tout notre possible, afin de réduire les nuisances et les désagréments liés à ces opérations.

La rentrée scolaire 2020 encore marquée par la situation sanitaire liée au Covid-19 nous impose le suivi d'un Protocole sanitaire avec de nouveaux assouplissements des règles relatives à la distanciation et à la limitation du brassage entre les classes.

Les mesures à respecter sont les suivantes :

- Avant de se rendre à l'école, les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants, et en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid19, ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école. En cas d'apparition de symptômes en cours de journée à l'école, ils seront immédiatement prévenus et les enfants devront porter un masque « dans l'attente de leur départ de l'école ».
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.
- **Les règles de distanciation physique**

A l'école, la distance physique ne sera donc pas obligatoire dans les espaces clos, « lorsque la distanciation n'est pas matériellement possible ». Sont donc concernés les salles de classe, mais aussi les ateliers, la bibliothèque, la cantine. Le protocole indique seulement que les espaces seront organisés de façon à maintenir dans la mesure du possible la plus grande distance entre les élèves.

Auparavant, les enfants devaient rester groupés par classes pour éviter tout brassage. Cette limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. Il est toutefois

demandé d'éviter les regroupements d'élèves et/ou de parents et les croisements importants « dans la mesure du possible ».

- **Le port du masque**

Du côté des enseignants et du personnel éducatif, le port du masque reste la norme s'ils ne peuvent pas respecter le mètre de distance préconisé.

Pour les élèves de moins de 11 ans des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition à l'accueil et au secrétariat pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

A partir de 11 ans, le port du masque est obligatoire « dans les espaces clos et extérieurs, lors de leurs déplacements ainsi qu'en classe lorsque la distanciation d'un mètre ne peut être garantie et qu'ils sont placés face à face ou côte à côte. »

- **Les gestes barrière**



- **Le lavage régulier des mains**

Le protocole indique qu'un lavage des mains doit être réalisé à minima « à l'arrivée dans l'établissement, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, et le soir, avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile ». Le lavage des mains doit être soigné, durer 30 secondes et se terminer par un séchage avec une serviette en papier jetable. Toutes les classes de l'école sont équipées de point d'eau, de distributeurs de savon liquide et de papier jetable.

A défaut, une solution hydroalcoolique peut être utilisée « sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école primaire ».

- **Le nettoyage et la ventilation des classes**

- L'aération des classes s'effectuera à raison de 10 à 15 minutes toutes les 3 heures (avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, à la pause de midi ainsi que le soir, pendant le nettoyage des locaux.

En ce qui concerne le nettoyage des surfaces (tables, bureaux, poignées de porte...), il sera réalisé au minimum une fois par jour. Il en va de même pour le nettoyage des sols.

Les tables de la cantine seront nettoyées et désinfectées « après chaque service ».

- **L'accès aux cours de récréation et espaces collectifs**

L'accès aux jeux, aux bancs et aux espaces collectifs extérieurs est de nouveau autorisé. Les objets comme les ballons, livres ou journaux pourront être partagés au sein d'une même classe ou d'un groupe.

Voici maintenant un complément des modalités d'accueil de la journée de rentrée des classes :

Rentrée de tous les élèves le mardi 25 août 2020	
• 7° (CM2) à 9h	• 9° (CE2) à 10h
• 8° (CM1) à 9h30	• 10° (CE1) à 10h30
• 11° (CP) à 14h30 : en raison des gestes barrière à respecter, nous ne pourrions accepter qu'un seul parent porteur d'un masque en classe de CP. Merci de votre compréhension.	

Pour le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de porter un masque dès votre entrée dans l'école (cour et bâtiments), de respecter les horaires et de quitter la cour après l'appel des classes. Nous vous remercions de votre compréhension. Les élèves devront être en possession de leur matériel scolaire dès ce premier jour.

La demi-pension commencera le mardi 25 août 2020 pour les 7°, 8°, 9°, 10° et le jeudi 27 août 2020 pour les 11°(CP).

Le service d'étude du soir fonctionnera à partir du jeudi 27 août 2020.

Dans l'attente de vous accueillir au sein de l'Ecole épiscopal Saint-Etienne et de retrouver l'ensemble des élèves, au nom de toute l'équipe enseignante et éducative, je vous souhaite une belle rentrée !

Bien cordialement,

Laurence PICHON

Chef d'établissement du 1^{er} degré

